



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité - Fraternité
VILLE DE PARMAIN
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(En exécution de l'article L. 2121-10
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Parmain, le 11 juillet 2023

Le Conseil municipal se réunira en séance ordinaire le :
MARDI 18 JUILLET 2023 à 19H15
Salle Louis Lemaire

L'ordre du jour sera le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
 - Compte-rendu des décisions prises par le maire par délégation de l'assemblée délibérante.
1. Bilan de la concertation et arrêt du projet du plan local d'urbanisme.
 2. Désignation et modalités d'exercice du référent déontologue des élus.
 3. Informations et questions diverses.



Loïc TAILLANTER

Maire de PARMAIN

Vice-Président de la Communauté de Communes de
la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts